

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

Ministère de la justice

NOR : JUST1834397S

Décision du **14 DEC. 2018**

**portant désignation par intérim du président du conseil d'administration de  
l'Agence de gestion et de recouvrement des avoirs saisis et confisqués**

**La garde des sceaux, ministre la justice et le ministre de l'action et des comptes publics**

Vu le code de procédure pénale ;

Vu le décret n° 2010-1035 du 1<sup>er</sup> septembre 2010 relatif à la durée des mandats des dirigeants et au fonctionnement des organes de direction de certains des établissements publics de l'État, et notamment son article 7 ;

Vu le décret du 27 avril 2017 portant nomination de la présidente du conseil d'administration de l'Agence de gestion et de recouvrement des avoirs saisis et confisqués ;

Vu le décret du 26 novembre 2018 portant nomination de la directrice des affaires criminelles et des grâces,

**Décident :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Monsieur Philippe Ingall-Montagnier, premier avocat général à la Cour de cassation, est chargé d'assurer la présidence à titre intérimaire, jusqu'à la désignation d'un nouveau président, du conseil d'administration de l'Agence de gestion et de recouvrement des avoirs saisis et confisqués.

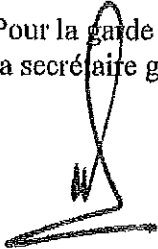
**Article 2**

La secrétaire générale du ministre de la justice, la directrice du budget et la directrice générale de l'Agence de gestion et de recouvrement des avoirs saisis et confisqués, sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au Bulletin officiel du ministère de la justice.

Fait le

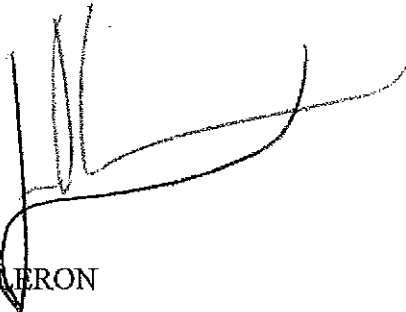
14 DEC. 2010

Pour la garde des sceaux, ministre de la justice, et par délégation,  
la secrétaire générale du ministère de la justice,



V. MALBEC

Pour le ministre de l'action et des comptes publics, et par délégation  
la directrice du budget  
Par empêchement de la directrice du budget,  
le sous-directeur de la 8<sup>ème</sup> sous-direction



J-M. OLLERON